

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1592

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

20 février 2004
Domaine Public n° 1592
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité

Des fondations au secours du mécénat

L'économie privée boude la culture. Une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) accuse l'engagement défaillant des entreprises suisses. À l'exception des banques, des assurances ainsi que des grands groupes de distribution (cf. page 5) qui assurent la moitié du financement entre sponsoring et mécénat, les autres - près de nonante pour-cent du lot - sont à la traîne.

Les entreprises distribuent 320 millions par an contre les 2,3 milliards des collectivités publiques. *Economiesuisse*, malgré une conjoncture défavorable, incite l'initiative privée à soutenir davantage la culture. Histoire de soulager les caisses publiques, de conjurer le spectre de la culture d'Etat et l'élitisme menaçant.

La culture ne pèse pas lourd dans le budget de la Confédération, largement inférieure au pour-cent refusé par le peuple et les cantons en 1986. Et même si cantons et communes peuvent y consacrer une part importante de leurs dépenses, les coupes ne suffiraient pas à épouser des dettes parfois milliardaires.

La crainte d'une culture étatisée sent en revanche la démagogie. La fragmentation administrative helvétique, réfractaire à la centralisation, assure paradoxalement aux créateurs et promoteurs la liberté nécessaire, au prix d'une certaine précarité. La recherche de fonds, un bricolage aléatoire et disparate, exerce une pression bien plus sélective que les politiques des services culturels. Une augmentation du financement privé ne ferait que déplacer le problème, en raison de l'émettement des montants accordés - entre 1 000 et 10 000 francs comme le montre l'enquête de l'OFS.

La dénonciation d'une culture pour *happy few* - financée par l'ensemble des contribuables - des places à l'opéra, par exemple, qui coûtent à l'Etat cinq à six fois le tarif demandé à un pu-

blic qui aurait les moyens de payer davantage son billet - feint d'ignorer que la multiplicité de l'offre dédommage l'injustice sociale apparente. La culture se démocratise aussi via la diversité, même si elle s'adresse à des publics restreints plutôt qu'aux masses populaires. Un transfert vers le privé risque de fragiliser les assises vulnérables de la culture suisse. Les subventions publiques visent le long terme et une certaine continuité, alors que les entreprises à l'affût de visibilité immédiate ignorent les projets moins porteurs et privilégient le sponsoring. Voilà pourquoi l'aide privée ne doit pas supplanter, encore moins remplacer, la participation publique. L'intégration de sources de financement aux logiques différentes ne peut qu'enrichir la production culturelle.

Cependant, rien ne semble encourager le monde de l'économie à investir de façon durable dans la vie culturelle du pays. Les déductions fiscales - sur le modèle américain - sont pratiquement inexistantes en Suisse. Une législation hostile aux fondations - qui versent seulement cinq pour-cent du financement privé selon l'OFS - entrave à son tour l'essor du mécénat. C'est toutefois sur ce terrain plutôt que sur celui de la seule fiscalité qu'il faudrait intervenir. L'initiative parlementaire de Fritz Schiesser (radical glaronais) lancée en 2000 va dans ce sens. Celle-ci assouplit le droit des fondations. En même temps elle fixe les conditions régissant leur administration. En deux mots, des déductions fiscales (jusqu'à 40% du revenu net) « payées » par l'obligation d'une révision professionnelle des comptes. Il s'agit de transférer une partie des patrimoines privés, du moins leurs produits, vers des activités d'utilité publique, sans que l'Etat diminue son effort. Avec en prime la transparence. Car la culture ne peut se permettre de se priver de tels appuis.

MD

Dans ce numéro

La Suisse défie l'Union européenne sur les bilatérales.

Lire en page 2

L'emploi précaire sous examen.

Lire en page 3

Les salaires des administrateurs à la lumière du jour.

Lire en page 4

L'univers du Pour-cent culturel de Migros.

Lire en page 5